



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/12/2022

Compte-rendu affiché le 14/12/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Madame Marjorie MERCIER.

Rapporteur : Madame Marjorie MERCIER

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Sandrine COMTE a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Ahlame TABBOUBI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Anne DEMOND a donné procuration à Marcel GOLBERY

Nora BELATTAR a donné procuration à Marion LECLERE

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Claude MOUCHIKHINE a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations de Famille et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'administrateurs à 9 s'établissant donc comme suit : le Maire, président de droit, 4 membres issus du Conseil Municipal, 4 membres nommés par le Maire.

En ce qui concerne les **membres élus** par le Conseil Municipal en son sein, et suite à la démission de certains des membres du conseil d'administration empêchant désormais d'atteindre le quorum lors des prochaines réunions du conseil d'administration, nous devons procéder à la désignation de ces membres à bulletin secret, liste complète et à la proportionnelle.

Les candidats déclarés sont :

Nom
Marysa DOMINGUEZ
Eliane CHAPON
Marion LECLERE
Bernard JAVAZZO

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

DESIGNE les membres suivants pour siéger au Conseil d'administration du CCAS :

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216901520-20221213-VILLE_2022DL085-DE

Nom
Marysa DOMINGUEZ
Eliane CHAPON
Marion LECLERE
Bernard JAVAZZO

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

La secrétaire de séance

Madame Marjorie MERCIER



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional